

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2018 RELATIF À LA CIRCULATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le projet de règlement numéro 10-2018, a été adopté lors de la séance ordinaire du lundi 7 mai 2018, à 20 h, qui a eu lieu à la salle municipale, de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110, chemin Principal.

Que le texte dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce neuvième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-huit.

Stéphane Giguère Directeur général